

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/616 du 25/6/1982
MTPS-DGTFP-DFP.2103-2

Portant reclassement et nomination de Monsieur
CBAMI André, Contrôleur d'Elevage de 6^e éche-
lon.-

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A I des services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A I ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatif aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements,
notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnages
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 1106/MTJ-SGFPT-DFP du 13.2.78 autorisant cer-
tains fonctionnaires de l'Agriculture et de l'Elevage à suivre un stage
de formation en Roumanie (régularisation) ;
(/u l'arrêté n° 10730/DAAF-SAP 30-03 du 21.12.80 portant pro-
motion des fonctionnaires des cadres de la catégorie B des services Tech-
niques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) au titre de l'année 1979 ;
(/u la lettre n° 152/DAAF/SAP 30-03 du 18.2.81 du Directeur de
Affaires Administratives et Financières ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 22.1.81 ;

DECRETE :

.../...

0.7

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 sus-visé, Monsieur OBAMI André, Contrôleur d'Elevage de 6° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Techniques (Elevage), titulaire du Diplôme de Docteur-Médecin Vétérinaire, option Médecine Vétérinaire délivré par l'Institut Agronomique "N. Balcescu" de Bucarest (Roumanie), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur-Vétérinaire de 2° échelon, indice 940. ACC = néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5.1.81 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 23 Juin 1982

p/Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,
Le Ministre des Eaux & Forêts

H. DJOMBO.-

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard COMBO MABIONA.-

- Itihi Ossatounba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
EGTFP/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
MAE.....2
DAEF.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/EC.....2./-